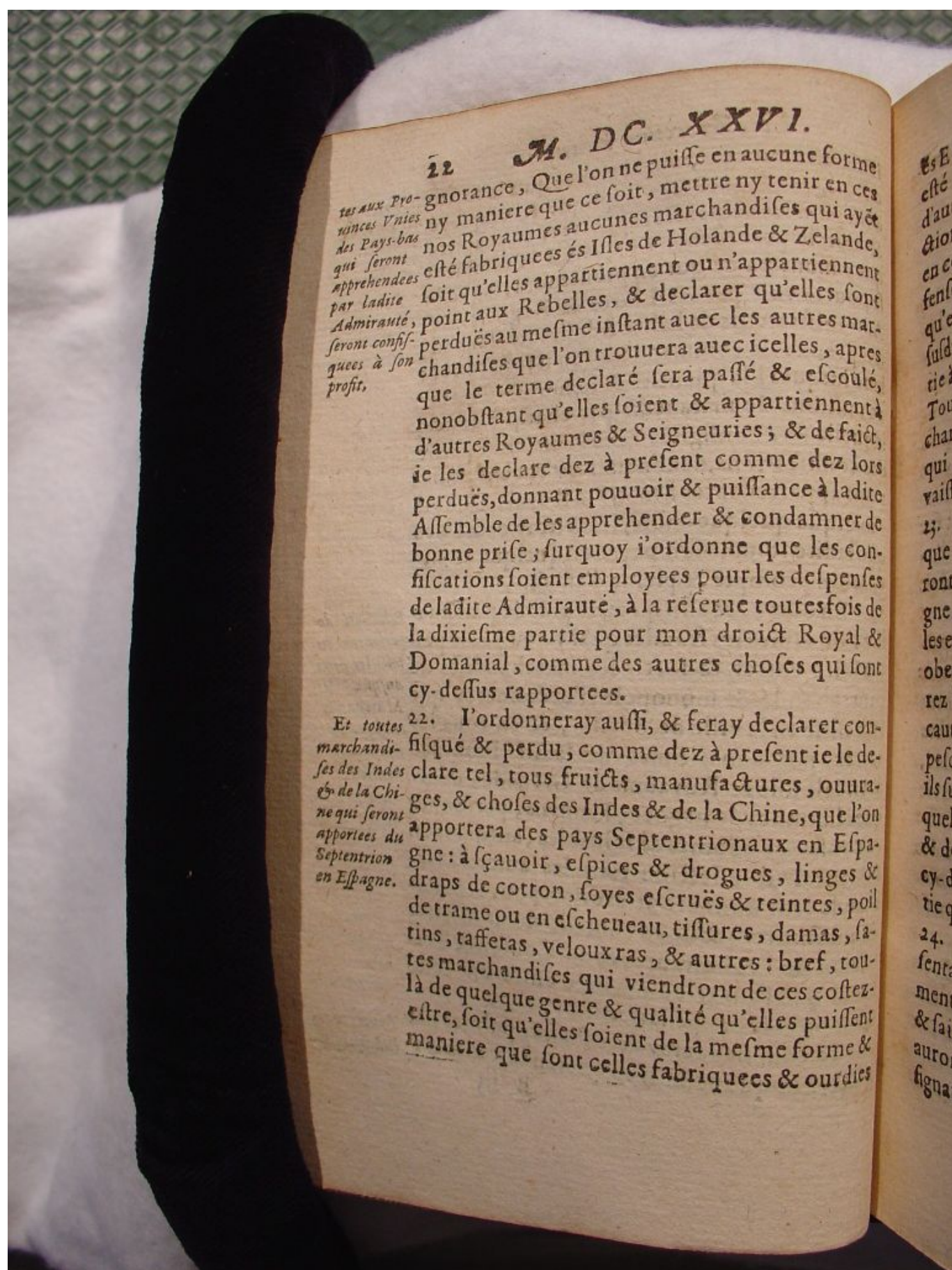
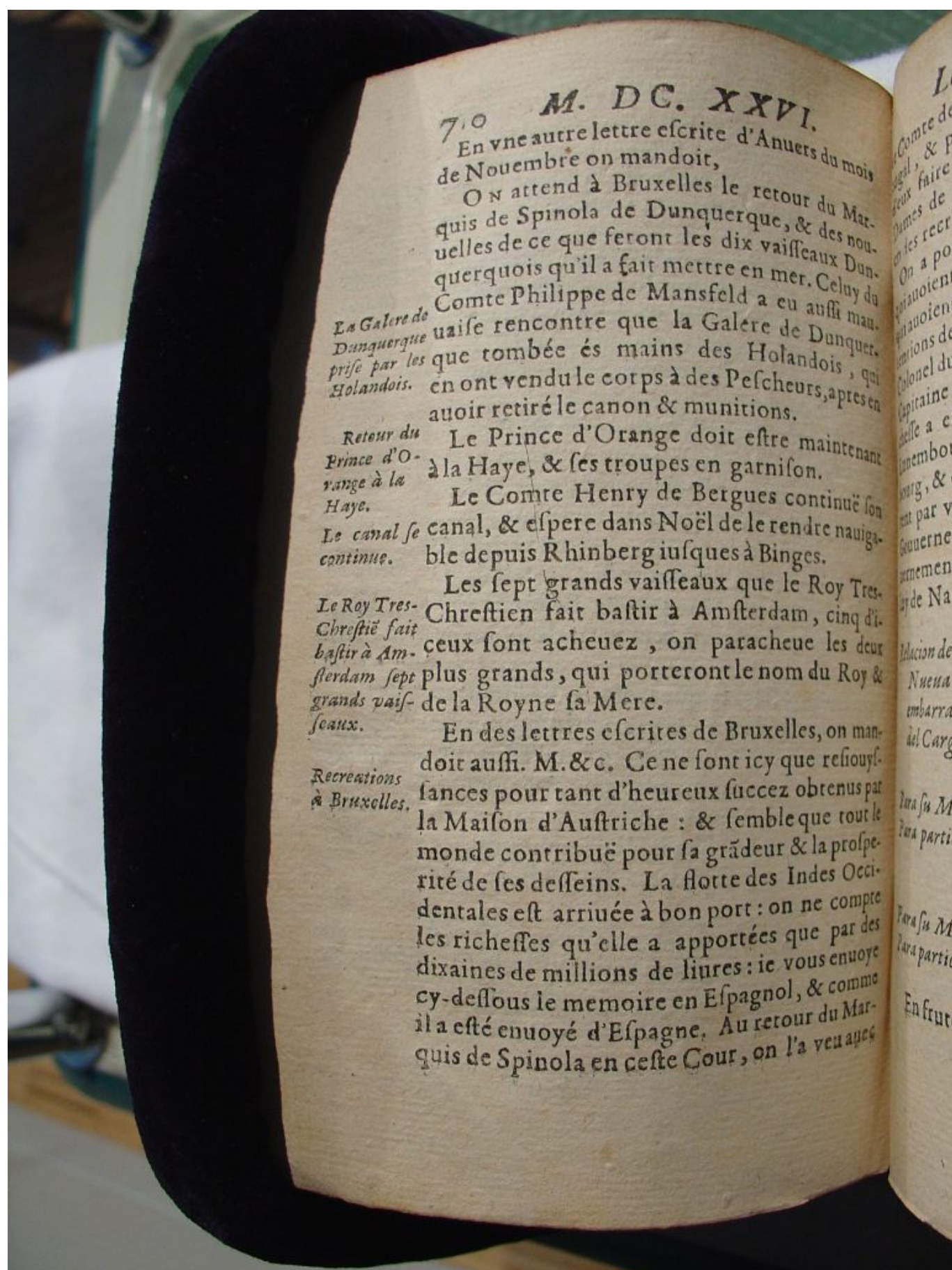


1626_022.jpg



1626_710.jpg



710 M. DC. XXVI.

En vne autre lettre escrite d'Anuers du mois de Nouembre on mandoit,

ON attend à Bruxelles le retour du Marquis de Spinola de Dunquerque, & des nouvelles de ce que feront les dix vaisseaux Dunquerquois qu'il a fait mettre en mer. Celuy du Comte Philippe de Mansfeld a eu aussi mauuaise rencontre que la Galere de Dunquerque tombée és mains des Holandois, qui en ont vendu le corps à des Pescheurs, apres en auoir retiré le canon & munitions.

Le Prince d'Orange doit estre maintenant à la Haye, & ses troupes en garnison.

Le Comte Henry de Bergues continuë son canal, & espere dans Noël de le rendre nauigable depuis Rhinberg iusques à Binges.

Les sept grands vaisseaux que le Roy Tres-Chrestien fait bastir à Amsterdam, cinq d'iceux sont acheuez, on paracheue les deux plus grands, qui porteront le nom du Roy & de la Royne sa Mere.

En des lettres escrites de Bruxelles, on mandoit aussi. M.&c. Ce ne sont icy que resiouissances pour tant d'heureux succez obtenus par la Maison d'Austrie : & semble que tout le monde contribuë pour sa grâdeur & la prosperité de ses desseins. La flotte des Indes Occidentales est arriüée à bon port : on ne compte les richesses qu'elle a apportées que par des dizaines de millions de liures : ie vous enuoye cy-dessous le memoire en Espagnol, & comme il a esté enuoyé d'Espagne. Au retour du Marquis de Spinola en ceste Cour, on l'a veu avec

La Galere de Dunquerque prise par les Holandois.

Retour du Prince d'Orange à la Haye.

Le canal se continue.

Le Roy Tres-Chrestien fait bastir à Amsterdam sept grands vaisseaux.

Recreations à Bruxelles.

1626_023.jpg

Le Mercure François. 23

Es Etats Rebelles: Et combien qu'elles ayent esté apportées des Indes & de la Chine par d'autres nations, ie donne encores la Iurisdiction & pouvoir à ladite Assemblée à ce qu'elle en cognoisse & iuge, avec inhibitions & défenses à tous autres Iuges d'en cognoistre, & qu'elle les applique pour les frais & despenses susdites, reseruant tousiours la dixiesme partie à mon fils Royal, ainsi que ie l'ay ordonné. Toutesfois cecy ne se doit entendre des marchandises qui seront venuës de Portugal, & qui auront esté apportées des Indes dans les vaisseaux de ces Royaumes.

23. Item, le commanderay sous telles peines que bon me semblera, que tous ceux qui tireront des fruiçts & des marchandises d'Espagne, donneront caution (auparauant que de les enleuer) que c'est pour porter en nos pays obeyssans, ou à ceux de mes amis & confederéz: & que l'Admirauté donnera la mesme caution & pleige pour les vaisseaux qu'elle despéchera: Que s'il arriue au contraire de cecy, ils subiront la peine que i'ordonneray, de laquelle ie leur feray grace seulement des frais & despenses, qui seront employez aux effectz cy-dessus, reseruant tousiours la dixiesme partie qui me doit appartenir.

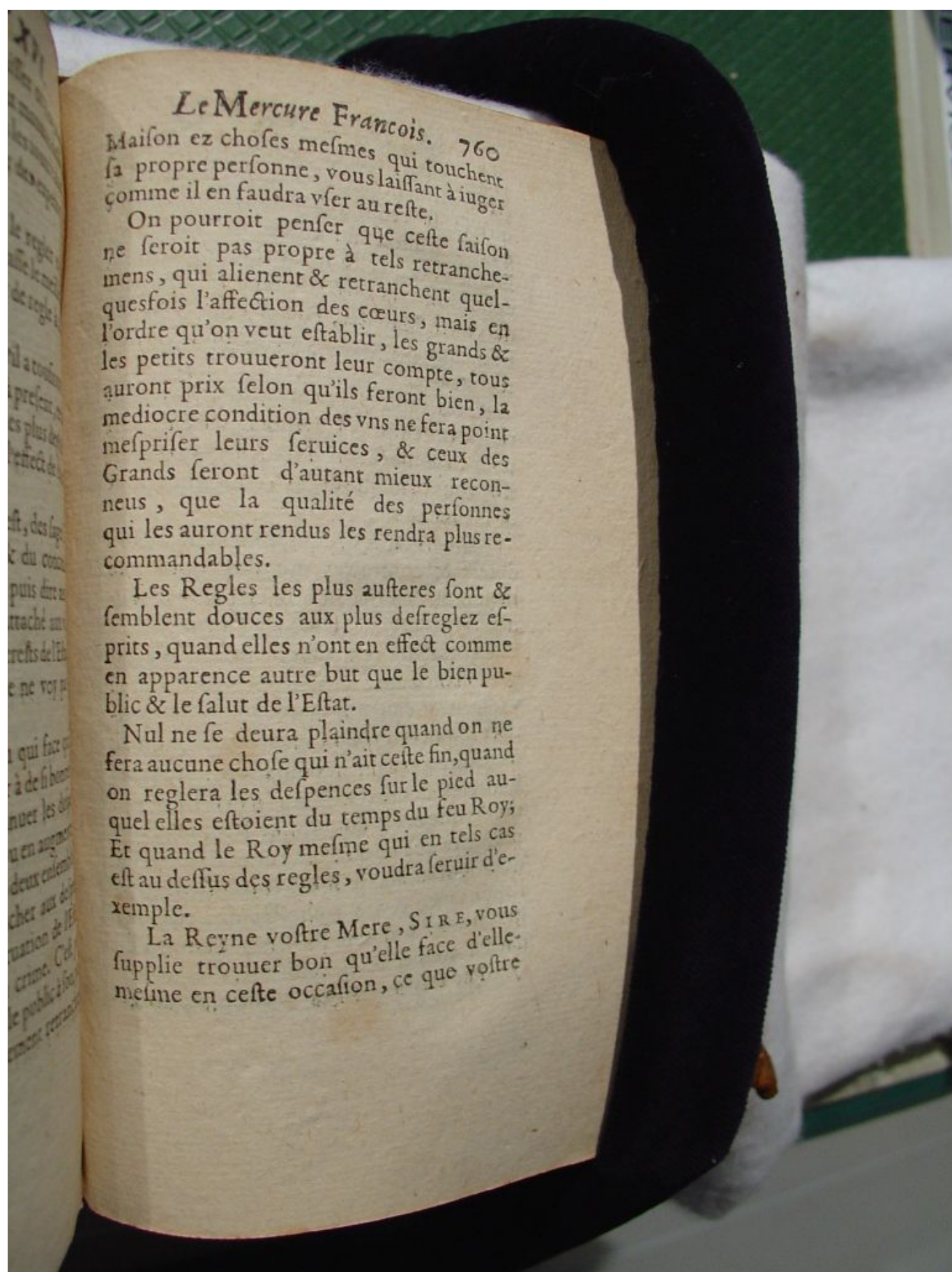
24. Item, Pourra ladite Assemblée, (y consentans les Patrons des nauires, & non autrement) faire transporter les biens apprehendez & saisis pour les causes susdites, des ports où ils auront esté saisis, nonobstant qu'il y ait eu consignation, & les faire porter à Seville, ou en

Fruiçts & marchandises ne se tireront d'Espagne sans bailleur caution du lieu où on les vouldra porter.

De la vente des biens saisis & confisquez.

B iiij

1626_760_01.jpg



Le Mercure Francois. 760

Maison ez choses mesmes qui touchent
sa propre personne, vous laissant à iuger
comme il en faudra vser au reste.

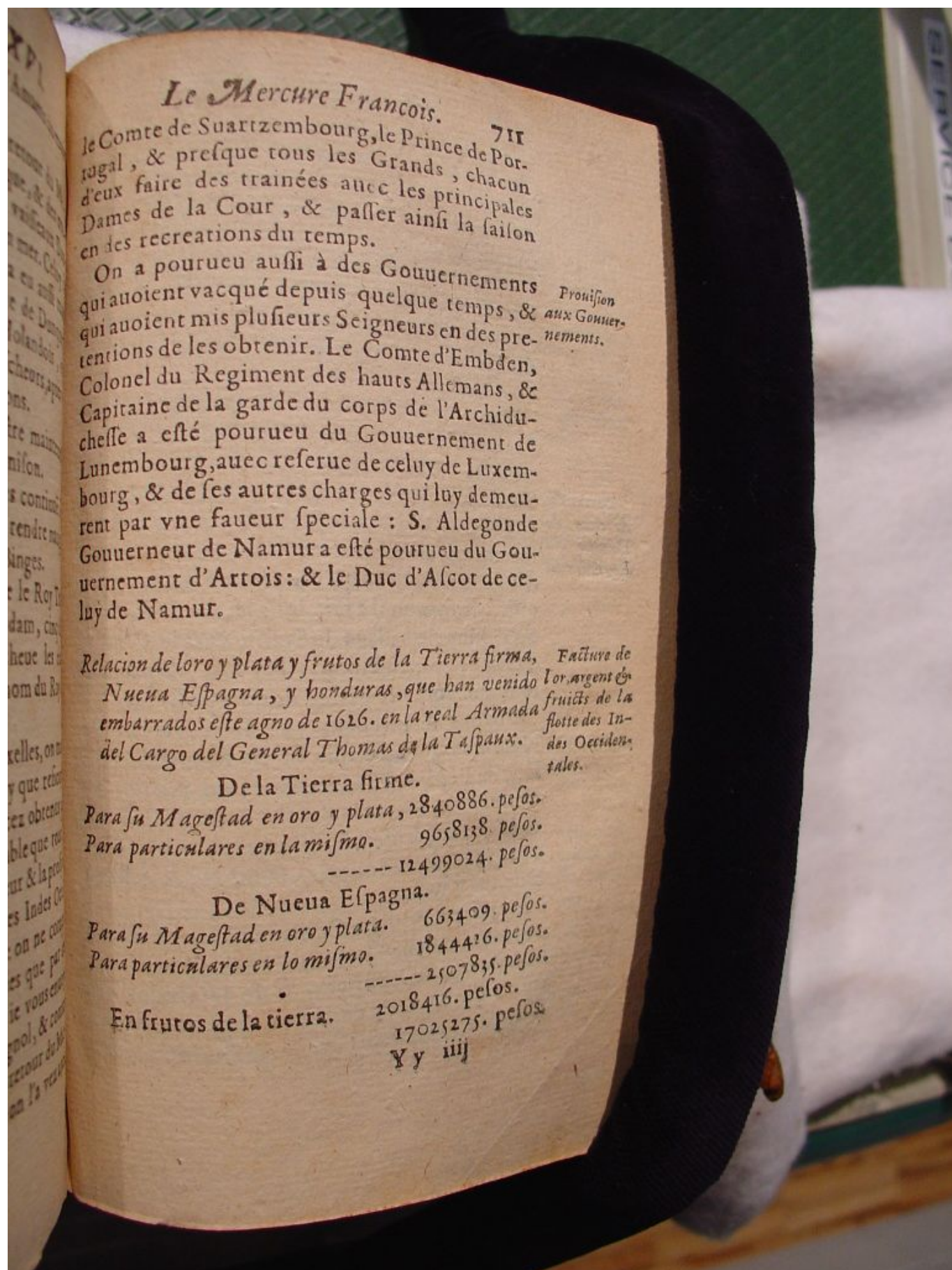
On pourroit penser que ceste saison
ne seroit pas propre à tels retranche-
mens, qui alienent & retranchent quel-
quesfois l'affection des cœurs, mais en
l'ordre qu'on veut establir, les grands &
les petits trouueront leur compte, tous
auront prix selon qu'ils feront bien, la
mediocre condition des vns ne fera point
mespriser leurs seruices, & ceux des
Grands seront d'autant mieux recon-
neus, que la qualité des personnes
qui les auront rendus les rendra plus re-
commandables.

Les Regles les plus austeres sont &
semblent douces aux plus desreglez es-
prits, quand elles n'ont en effect comme
en apparence autre but que le bien pu-
blic & le salut de l'Estat.

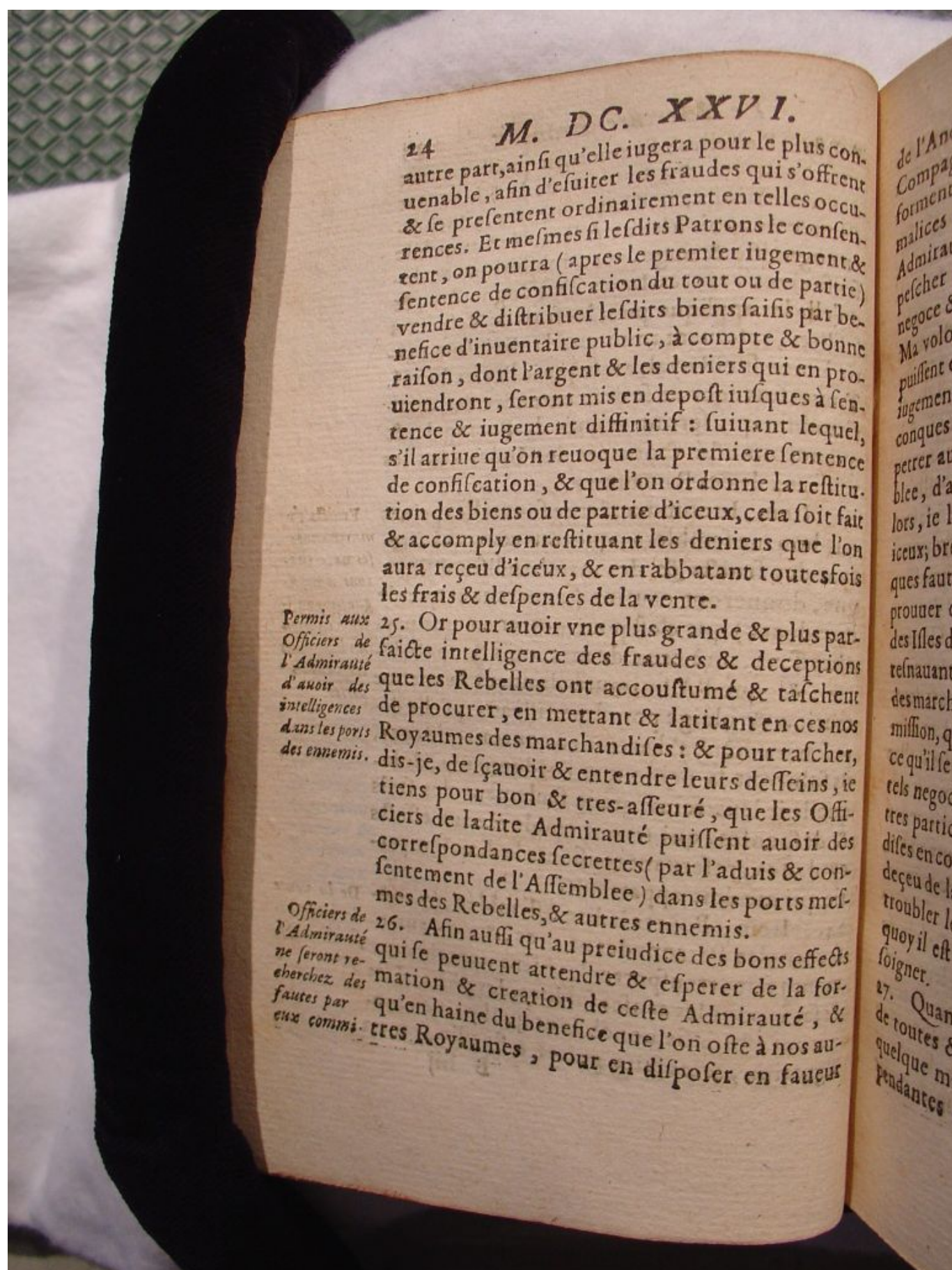
Nul ne se deura plaindre quand on ne
fera aucune chose qui n'ait ceste fin, quand
on reglera les despences sur le pied au-
quel elles estoient du temps du feu Roy;
Et quand le Roy mesme qui en tels cas
est au dessus des regles, voudra seruir d'e-
xemple.

La Reyne vostre Mere, SIRE, vous
supplie trouuer bon qu'elle face d'elle-
mesme en ceste occasion, ce que vostre

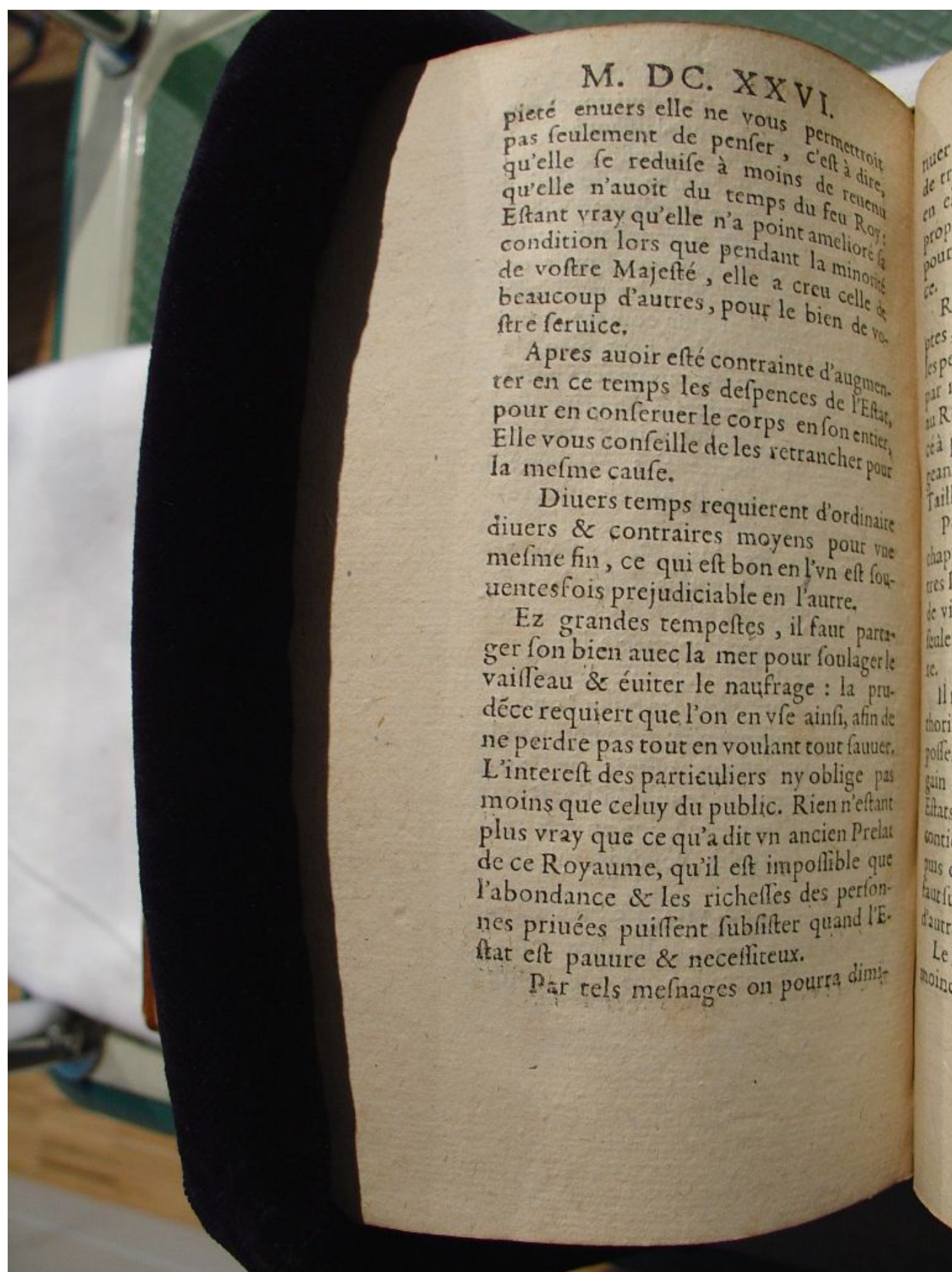
1626_711.jpg



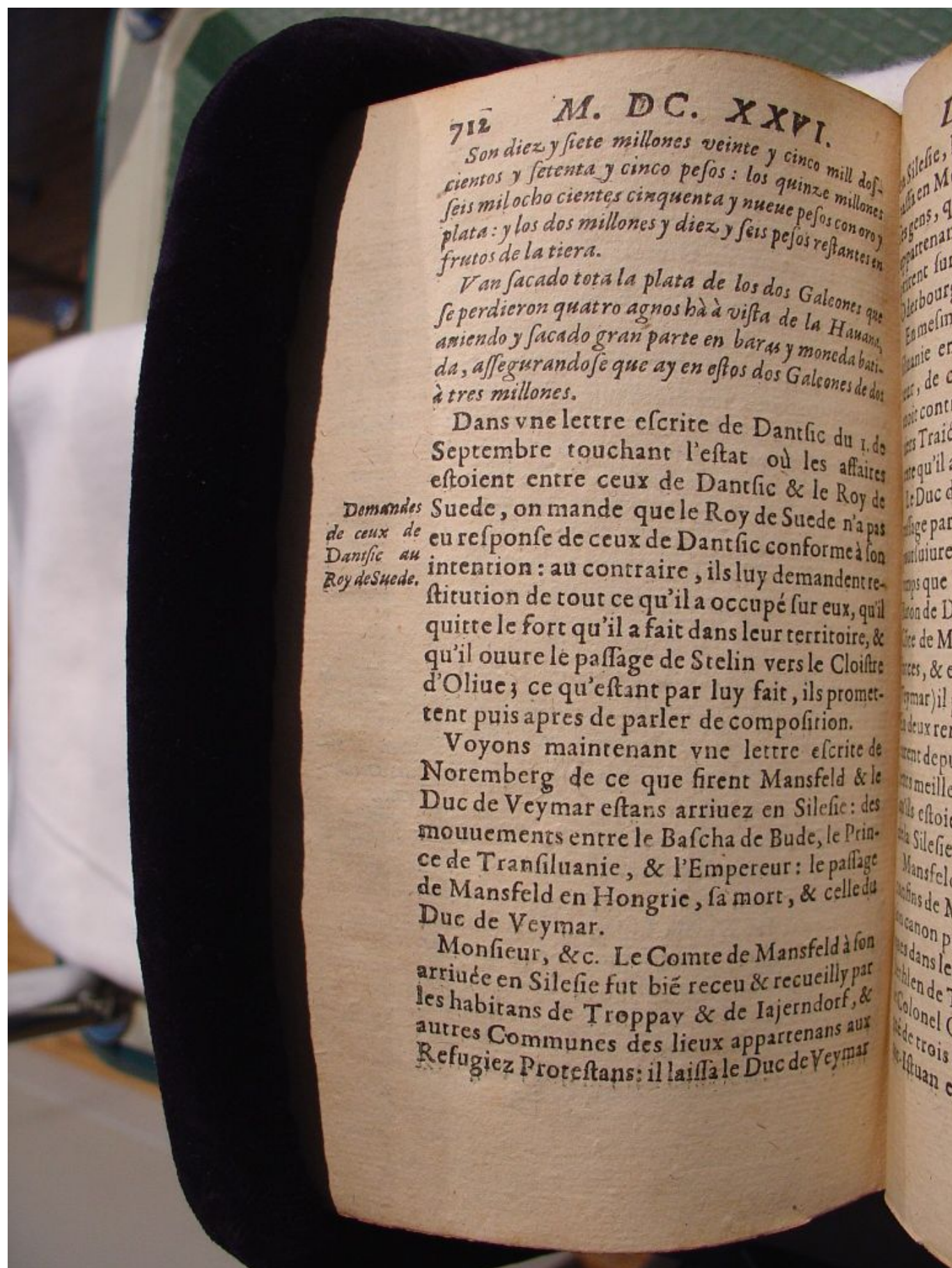
1626_024.jpg



1626_760_02.jpg



1626_712.jpg



712 M. DC. XXVI.

Son diez y siete millones veinte y cinco mill doscientos y setenta y cinco pesos : los quinze millones seis mil ochocientos cinquenta y nueue pesos con oro y plata : y los dos millones y diez y seis pesos restantes en frutos de la tierra.

Van sacado tota la plata de los dos Galeones que se perdieron quatro agnos hà à vista de la Havana, aniendo y sacado gran parte en baras y moneda batida, assegurandose que ay en estos dos Galeones de dos à tres millones.

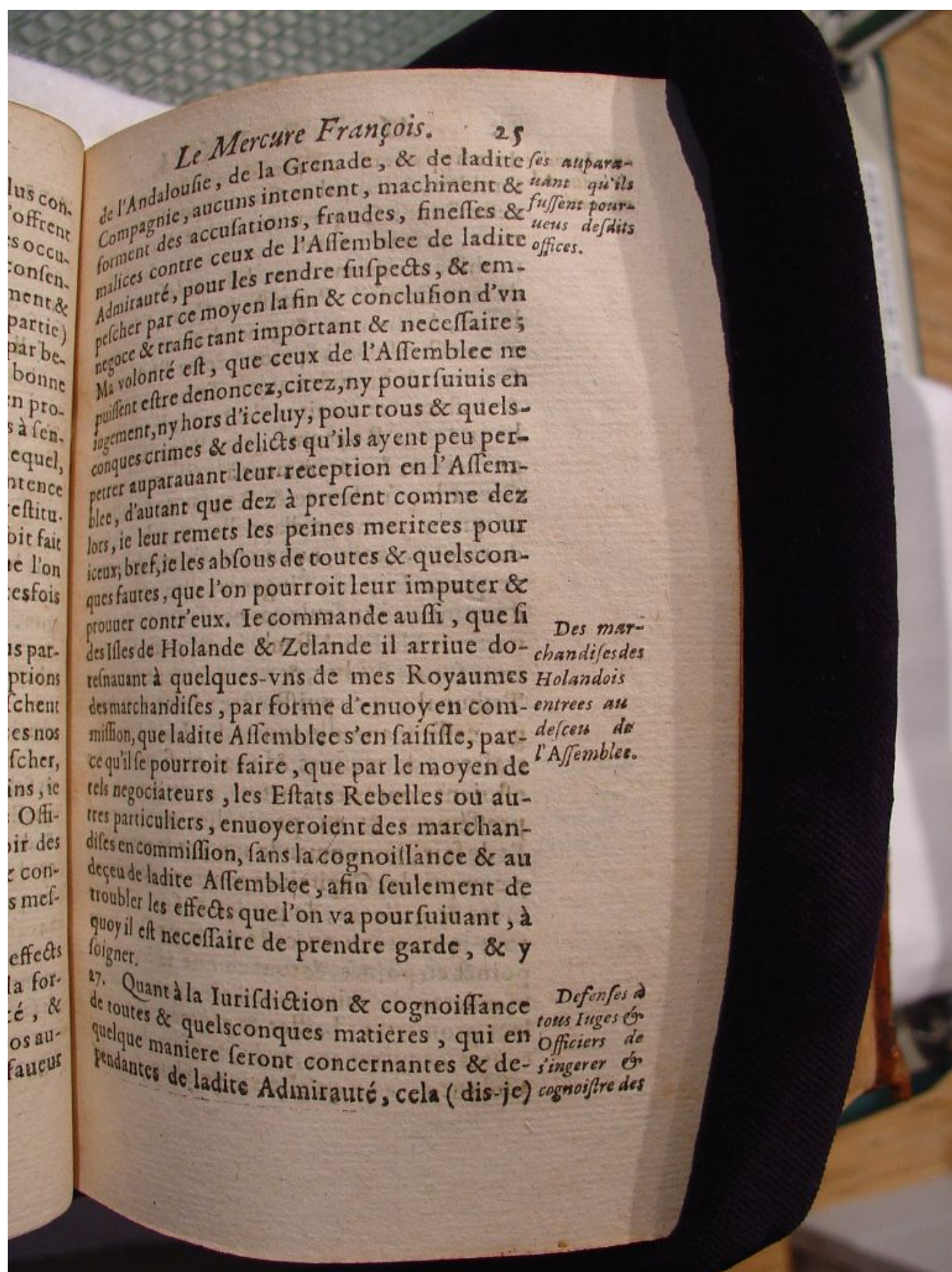
Demander
de ceux de
Dantzic au
Roy de Suede.

Dans vne lettre escrite de Dantzic du 1. de Septembre touchant l'estat où les affaires estoient entre ceux de Dantzic & le Roy de Suede, on mande que le Roy de Suede n'a pas eu response de ceux de Dantzic conforme à son intention : au contraire, ils luy demandent restitution de tout ce qu'il a occupé sur eux, qu'il quitte le fort qu'il a fait dans leur territoire, & qu'il ouure le passage de Stelin vers le Cloistre d'Oliue; ce qu'estant par luy fait, ils promettent puis apres de parler de composition.

Voyons maintenant vne lettre escrite de Noremberg de ce que firent Mansfeld & le Duc de Veymar estans arriuez en Silesie: des mouuements entre le Bascha de Bude, le Prince de Transiluanie, & l'Empereur: le passage de Mansfeld en Hongrie, sa mort, & celle du Duc de Veymar.

Monsieur, &c. Le Comte de Mansfeld à son arriuee en Silesie fut bié receu & recueilly par les habitans de Troppav & de Iajerndorf, & autres Communes des lieux appartenans aux Refugiez Protestans: il laissa le Duc de Veymar

1626_025.jpg



1626_760_03.jpg

Le Mercure Francois.

nuer les despences ordinaires de plus de trois millions, somme considerable en elle-mesme, mais qui n'a point de proportion au fonds qu'il faut trouver pour egalier la Recepte à la Despen-
ce.

Reste donc à augmenter les Receptes, non par nouvelles impositions que les peuples ne scauroient plus porter, mais par moyens innocents qui donnent lieu au Roy de continuer ce qu'il a commencé à pratiquer cette année, en deschargeant ses subjects par la diminution des Tailles.

Pour cet effect il faut venir aux Rachats des Domaines, des Greffes & autres Droicts engagez qui montent à plus de vingt millions, comme à chose non seulement utile, mais iuste & necessaire.

Il n'est pas question de retirer par autorité ce dont les particuliers sont en possession de bonne foy: Le plus grand gain que puissent faire les Roys & les Estats est de garder la foy publique, qui contient en soy vn fonds inepuisable, puis qu'elle en fait tousiours trouver: il faut subuenir aux necessitez presentes par d'autres moyens.

Le Roy a fait des choses qui ne sont pas moindres, & Dieu luy fera la grace d'en

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan